

Le 11 août 2022

DÉPARTEMENT
DE LA LOIRE

DECISION DU PRESIDENT
DE ROANNAIS AGGLOMERATION

ROANNAIS
AGGLOMERATION

63, rue Jean Jaurès
42311 ROANNE

N° DP 2022-290

Collecte et traitement des déchets des
ménages et déchets assimilés

Dépôt de plainte contre X

Incendie à la déchèterie de la Villette à
Riorges

Certifié exécutoire	
Reçu en préfecture	
Publié	

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération et notamment la compétence obligatoire « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 accordant au Président délégation de pouvoirs pour ester en justice, avec tous pouvoirs, au nom de Roannais Agglomération, intenter toutes les actions en justice et à défendre les intérêts de la communauté d'agglomération dans l'ensemble des cas susceptibles de se présenter, tant en première instance qu'en appel et cassation, devant les juridictions de toute nature, dont les juridictions administratives et judiciaires, pour toute action quelle que puisse être sa nature, qu'il s'agisse notamment d'une assignation, d'une intervention volontaire, d'un appel en garantie, d'une constitution de partie civile, d'un dépôt de plainte avec constitution de partie civile, d'une citation directe, d'une procédure de référé, d'une action conservatoire ou de la décision de désistement d'une action. Exercer toutes les voies de recours utiles, y compris en cassation. Se faire assister par l'avocat de son choix ;

Considérant que le 9 août 2022 une benne à cartons située à la déchèterie de la Villette à Riorges a pris feu vers 15h35 nécessitant l'intervention des sapeurs-pompiers pour maîtriser le feu ;

Considérant que l'origine du feu ne peut être naturelle ;

Considérant que la benne a été endommagée et que le préjudice matériel est en cours d'évaluation ;

Considérant que Roannais Agglomération, propriétaire de la déchèterie, doit porter plainte contre X pour incendie volontaire ;

DECIDE

- de déposer une plainte au nom de Roannais Agglomération contre X pour incendie volontaire.

Par délégation du Conseil communautaire,



Yves NICOLIN
Président,
Maire de Roanne